

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 mars 2018.

L'an deux mille dix-huit, le 20 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 19 h à la salle Jacques Brel à Montastruc-la-Conseillère.

Votants :

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Brigitte GALY, Véronique MILLET, Jean-Louis BOURGEOIS

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Gilbert COMBIER, Sylvain PINEAU

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI,

CCVA : Robert SABATIER

CCSGCC : Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Joël MELAC

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME

Secrétaire de Séance : Véronique MILLET

Domaine : Finances

Délibération n°: 18/81

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/03/2018

Membres présents : 26

Pouvoirs : 1

Objet : Demande d'aide pour le projet Territoire Numérique et Connecté à l'Etat

Le Président demande au Vice-Président en charge de ce dossier, Guy Navlet, de présenter l'opération. Guy Navlet expose que le PETR Pays Tolosan peut solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité, et rappelle que cette expérimentation est inscrite dans les fiches-actions du programme LEADER.

Cette demande portera sur les dépenses du projet nécessaires au développement, à la maintenance et à l'hébergement de l'application.

Les critères ainsi que les montants de cette aide n'étant pas encore connus, l'Etat nous informera, après instruction de notre dossier, des dépenses retenues pour calculer l'assiette éligible et le taux de notre subvention.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Le dépôt d'une demande d'aide au taux le plus haut au titre de l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté
- 2- Demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2018 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1-Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre de l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté auprès de l'Etat, inscrire cette opération à la maquette de programmation 2018 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 mars 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 mars 2018
Au registre sont les signatures